

*L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril,*

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à dix-neuf heures trente.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présents : 14  
Votants : 15

**Secrétaire de séance : Sandra BODELOCHE**

**Présences - Pouvoirs :**

NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs	NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs
M. ARRAITZ Alain	Présent	M. CAHIER Pierre-Yves	Présent
M. KEFIFA Alain	Présent	Mme BODELOCHE Sandra	Présent
Mme COURTHIAL Nathalie	Présent	M. GALLAIS Régis	Présent
M. GAILLARD Simon	Présent	Mme DUGAS Peggy	Pouvoir S. Bodeloche
M. CHATILLON Davy	Présent	M. GUETTE Freddy	Présent
Mme MESSE-BOURRASSEAU Karine	Présent	Mme LE MAREC Elodie	Présent
Mme LEROY Monique	Présent	M. COUGNAUD Edgar	Présent
M. MASSOT Philippe	Présent		

<b>OBJET :</b>	<b>FINANCES</b>
Del-0423-012/7-5-1	<b>SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES</b>

Afin de donner la possibilité au CCAS d'accompagner les heulinois en difficultés et de mener de nouveaux projets, il est proposé de maintenir la subvention au niveau de 2022.

Le conseil municipal :

- Attribue à l'unanimité au Centre communal d'action sociale de La Chapelle-Heulin une subvention d'un montant de 16 000 € pour l'année 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2023 au compte 657362.

La Chapelle-Heulin, le 6 avril 2023,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain ARRAITZ